

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Décision relative à l'organisation de l'intérim des inspecteurs et contrôleurs du travail de l'unité départementale d'Eure et Loir

La Responsable par intérim de l'unité départementale d'Eure-et-Loir de la DIRECCTE Centre Val de Loire.

Vu le livre 1^{er} de la huitième partie du code du travail, notamment son article R. 8122-2,

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté du 14 novembre 2019 nommant M. Pierre GARCIA, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre-Val-de-Loire,

Vu l'arrêté du 3 août 2020 nommant Mme Caroline PERRAULT responsable de l'unité départementale d'Eure-et-Loir par intérim,

Vu l'arrêté du 7 août 2020 portant délégation de signature à madame Caroline PERRAULT en cas d'empêchement de monsieur Pierre GARCIA,

Vu l'arrêté du 10 septembre 2014 modifié du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection au sein de ces unités de contrôles ainsi que leurs champs d'intervention sectoriels et thématiques.

Vu la décision du 4 août 2020 portant affectation des agents de contrôle de la DIRECCTE Centre Val de Loire,

DÉCIDE :

Article 1er: en cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs agents de contrôle désignés dans la présente décision, l'intérim est organisé selon les modalités et l'ordre de désignation ci-après :

L'intérim de Karl CHOLLET inspecteur du travail est assuré par François DOUIN inspecteur du travail ou Cécile FESSOU inspectrice du travail ;

L'intérim de François DOUIN inspecteur du travail est assuré par Cécile FESSOU inspectrice du travail ou Karl CHOLLET inspecteur du travail;

L'intérim de Cécile FESSOU inspectrice du travail est assuré par Karl CHOLLET inspecteur du travail

Tél: 00 00 00 00

Mél: <u>prénom.nom@xxx.fr</u> Adresse, ville, code postal ou François DOUIN inspecteur du travail;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Karl CHOLLET, François DOUIN et Cécile FESSOU, l'intérim est assuré dans l'ordre suivant par Marie-Thérèse MIRAULT ou Stéphane MOREAU ou Luc MICHEL, ou Laurent LEFRANCOIS, inspecteurs du travail;

L'intérim de Luc MICHEL inspecteur du travail est assuré par Marie-Thérèse MIRAULT, inspectrice du travail ou Stéphane MOREAU, inspecteur du travail ou Laurent LEFRANCOIS, inspecteur du travail;

L'intérim de Marie-Thérèse MIRAULT, inspectrice du travail est assuré par Stéphane MOREAU, inspecteur du travail ou Luc MICHEL, inspecteur du travail ou Laurent LEFRANCOIS, inspecteur du travail ;

L'intérim de Stéphane MOREAU inspecteur du travail est assuré par Luc MICHEL, inspecteur du travail ou Marie-Thérèse MIRAULT, inspectrice du travail ou Laurent LEFRANCOIS, inspecteur du travail;

L'intérim de Laurent LEFRANCOIS, inspecteur du travail est assuré par Marie-Thérèse MIRAULT, inspectrice du travail ou Stéphane MOREAU, inspecteur du travail ou Luc MICHEL, inspecteur du travail;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de Luc MICHEL, Marie-Thérèse MIRAULT, Stéphane MOREAU et Laurent LEFRANCOIS, inspecteurs du travail, l'intérim est assuré dans l'ordre suivant par Cécile FESSOU, Francois DOUIN ou Karl CHOLLET inspecteurs du travail;

L'intérim de Marie-Noelle GIL GIL contrôleur du travail est assuré par :

- pour les entreprises de plus de 50 salariés par Karl CHOLLET inspecteur du travail ou François DOUIN, inspecteur du travail ou Cécile FESSOU, inspectrice du travail,
- pour les entreprises de moins de 50 salariés par Isabelle LECHENE, contrôleuse du travail Frédéric ANGELI, contrôleur du travail ;

L'intérim de Ramata SY, contrôleuse du travail est assuré par Frédéric ANGELI, contrôleur du travail ou Isabelle LECHENE contrôleuse du travail ou Marie-Noelle GIL GIL, contrôleuse du travail :

L'intérim de Frédéric ANGELI contrôleur du travail est assuré par Isabelle LECHENE, contrôleuse du travail ou Marie-Noelle GIL GIL, contrôleuse du travail ;

L'intérim d'Isabelle LECHENE, contrôleuse du travail est assuré par Frédéric ANGELI contrôleur du travail ou Marie-Noelle GIL GIL, contrôleuse du travail ;

En cas d'absence ou d'empêchement simultané des contrôleurs désignés pour l'intérim, l'intérim est assuré dans l'ordre suivant par Laurent LEFRANCOIS, Luc MICHEL, Stéphane MOREAU, Marie-Thérèse MIRAULT, Francois DOUIN, Cécile FESSOU, Karl CHOLLET inspecteurs du travail;

Article 2 : La présente décision prend effet le 21 septembre 2020.

Tél: 00 00 00 00 Mél: prénom.nom@xxx.fr Adresse, code postal, ville **Article 3 :** Les responsables de l'unité de contrôle sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Fait à Chartres le 15 septembre 2020 La Responsable de l'unité départementale par intérim, La Directrice adjointe

Caroline PERRAULT